K 54418

22102166188

III. 7. 411

J. xxxvi
'9/e

Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b28717429

TRAITÉ

DE

PUÉRICULTURE

PARIS. — TYP. WITTERSHEIM, RUE MONTMORENCY, 8.

TRAITÉ

DE

PUÉRICULTURE

OU ART D'ÉLEVER

LES NOUVEAU-NÉS

JUSQU'AU SEVRAGE

PAR

P.-F. LEPLANQUAIS

Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur

Hygiène, dévouement, bon lait, intelligence,
Sont les éléments vrais de la première enfance.

PARIS.

CHEZ L'AUTEUR, 15, RUE DE RIVOLI

1869

Verwijderd
K. B.

Koninklijke
Bibliotheek
te 's Hage

12482

WELLCOME INSTITUTE
LIBRARY

Coll.	welMOmec
Call No.	K54418

Février 1869

AVIS AUX LECTEURS

Profondément ému de l'effrayante mortalité qui sévit chaque jour sur les nouveau-nés, et dont nous retrouvons la pénible preuve dans les révélations des différentes statistiques, nous nous sommes attaché à en rechercher et à en démontrer les causes.

Si nos conseils peuvent arracher un seul enfant à cette triste hécatombe de l'ignorance ou de l'indifférence des nourrices, cette Notice aura atteint son but.

Ce Traité, dont la prétention ne s'élève pas à la hauteur d'un ouvrage scientifique, ayant pour objet l'éducation de la première enfance jusqu'au sevrage, vise seulement à rester à la hauteur de notre sujet et n'a que l'ambition d'être bien compris de la classe de lectrices à laquelle nous nous adressons. C'est pourquoi nous avons, autant que possible, écarté les mots techniques.

P.-F. LEPLANQUAIS

INTRODUCTION

Tous les jours, dans nos villes, nos grands centres ruraux, l'on institue de nouveaux prix en l'honneur des éleveurs de bestiaux : excellente idée, que nous approuvons, puisqu'elle touche au bien-être de l'humanité ; mais la propagation de cette humanité ne vaut-elle pas aussi des prix, des récompenses ?

Le soldat, au champ d'honneur, offrant son existence pour la gloire et la défense de la patrie ; le citoyen, se dévouant pour sauver un citoyen ; le médecin, bravant l'épi-

démie ; l'avocat, dont l'éloquence est le soutien du droit méconnu ; le grave et austère magistrat, infatigable champion de la justice ; le clergé, tribu nomade s'en allant au loin, partout, flambeau de lumière et de charité, affrontant le martyre, les batailles, abnégation sans bornes toujours près de la souffrance ; l'artiste, fouillant les secrets de la nature pour en extraire cette pure et suave poésie, expression sublime de l'âme, et dont le génie immortalise le souvenir des grands hommes, en les reproduisant aux nouvelles générations ; cette grande classe d'apôtres littéraires, adeptes de l'instruction ; ces fonctionnaires, représentants de la tribune, du pouvoir et de l'édilité ; l'homme de science, sacrifiant sa santé, torturant son intelligence pour sonder de profonds mystères, déchirer les voiles de l'ignorance derrière lesquels se dérobe encore une partie de notre bien-être ; l'industriel, dont

l'existence n'est qu'un labeur continuel d'efforts, de recherches, risquant pour des inventions, des perfectionnements et améliorations commerciales sa vie, sa santé et sa fortune; en un mot, dans toutes les professions concourant au bien-être de l'humanité, tous travaillent, presque toujours soutenus par l'espoir de la fortune et de la gloire; ils méritent des récompenses, et ils en reçoivent.

Mais cette femme, consacrant ses veilles, son repos, sa santé; donnant sans réserve ses soins, son affection à un nourrisson inconnu; cette femme, dont chaque minute est un trésor de sollicitude, toujours penchée sur un berceau, vivant de la vie d'un enfant qui n'est pas le sien, ne fait-elle pas preuve d'un dévouement d'autant plus sublime qu'elle n'espère, comme récompense, que la satisfaction du devoir accompli?

Pendant un an, quinze mois, elle vivra ainsi, attentive, aimante; puis, un jour, alors que son cœur se sera complétement attaché à son élève, la mère lui enlèvera le fruit de ses veilles, de ses fatigues : un mince salaire, et tout sera dit. Aucune récompense, aucune mention honorable pour avoir produit, suivant ses forces, un sujet appelé peut-être à devenir l'orgueil d'une nation ; rien pour cette femme, souvent l'oubli.

Toutes les nourrices, il est vrai, n'accomplissent pas leur devoir avec désintéressement. Trop fréquemment nous devons flétrir ces mères étrangères qui ne considèrent dans ces innocentes créatures, douées d'une âme, d'un cœur comme elles, qu'un prétexte à spéculation, s'inquiétant fort peu si le régime qu'elles leur font suivre est ou non préjudiciable à leur délicate constitution.

Pourquoi la municipalité de chaque commune ne fonderait-elle pas des concours où la nourrice, encouragée par le stimulant d'une récompense glorieuse et lucrative, recevrait le prix de son dévouement? Nous verrions alors diminuer les chiffres effrayants de la mortalité des nouveau-nés et s'accumuler dans l'hérédité d'incalculables bénéfices de constitution. Les enfants éloignés de leurs mères trouveraient, sinon dans la tendresse et l'affection, du moins dans l'espoir d'une satisfaction d'amour-propre et d'intérêt, des soins jusqu'alors négligés, et, par cela même, jouiraient de l'efficacité d'un contrôle exercé par un comité local appelé, lors du concours, à faire partie d'un jury.

La mère ne serait pas convoquée à ce concours; sa tendresse est un sûr garant de sollicitude ; ce serait humilier la dignité mater-

nelle que proposer une récompense pour son dévouement.

Il est encore un autre projet qui rendrait de grands services à l'art d'élever les enfants : c'est de confier cette tâche à des communautés religieuses.

Fréquemment nous voyons se créer, s'organiser de nouvelles congrégations, s'élever des temples à la gloire de Dieu.

Chaque jour, des émissaires de charité, mues par un noble sentiment, se réunissent sous une direction intelligente, puis s'en vont, faibles et timides, mais fortes et intrépides de dévouement, quêter de maison en maison pour les malheureux qui viennent s'abriter sous l'égide de la religion. D'autres vierges se dévouent à l'enfance au sortir du berceau, pro-

tégent ses premiers pas dans la vie ; et, lorsque la raison commence à prendre son essor, anges gardiens de la vertu, elles la dressent aux sentiments d'honneur, la cultivent pour en reproduire les fruits, sur l'éducation professionnelle, qui, plus tard, sera le bien-être d'une famille.

Jetons les yeux autour de nous.

Que d'ordres religieux se sont dévoués et se dévouent encore au soulagement des malheureux gisant sur un lit de misères et de souffrances !

Toujours tendres, infatigables, les sœurs de saint Vincent de Paul et d'autres encore fournissent de longues stations au chevet des malades, leur prodiguant sans cesse secours et consolations. Pourquoi, à leur entrée dans la vie, ces nouveau-nés, espoir des nouvelles

générations, ne jouiraient-ils pas des bénéfices accordés à celles qui s'en vont? Le Christ n'a-t-il pas prêché la patience, la douceur, l'abnégation, qualités essentielles pour bien s'acquitter de cette mission?

Au commencement de ce siècle, l'honorable docteur Morlanne, de Metz, fonda par sa générosité, l'ordre des religieuses de la Charité maternelle. Dans cette communauté, la prière cède une partie de ses droits à une auguste mission, et les âmes d'élites venant y chercher l'oubli du monde dans le culte de Dieu, sacrifient les sentiments de pudeur pour assister la femme prête à donner au monde un nouveau convive, et lui faciliter le laborieux travail de la nature, et certes, cette idée si noble, l'est encore davantage par son exécution.

Auprès des sœurs accoucheuses, que seraient pour les saintes filles de la religion les embarras, les difficultés d'un berceau? Leur cœur palpiterait d'affection à la vue d'un enfant tendant ses petits bras vers elles ; leur âme se dilaterait devant le sourire d'un bébé, et, suivant nous, ce serait le plus bel hommage qu'elles rendraient à Dieu que leur dévouement pour ces petits êtres au seuil de l'existence. Fortes du concours des nourrices appelées sous leur surveillance ou des appareils créés par l'industrie humaine, elles réaliseraient par la suite l'idéal de la puériculture.

Tout en maintenant l'idée de ce projet, en approuvant la création d'un ordre de sœurs accoucheuses, nous sommes loin de vouloir enlever aux gouvernements le monopole de cette grande œuvre, et ce serait

avec plaisir que nous verrions les sommités des nations s'intéresser à la création d'établissements civils analogues dans chaque commune, pour l'éducation de la première enfance. Lorsqu'il s'agit de l'humanité, on doit puiser à toutes les sources, quand pour elle on réclame des bienfaits.

Si la société tout entière entrait dans nos vues, si son opinion s'associait à la nôtre, ce serait un grand pas dans l'œuvre civilisatrice des nations que l'extension de la Société générale protectrice de la première enfance, dont la création honore le docteur Mayer et tous ceux qui l'ont secondé dans ses nobles projets.

Les membres dévoués et généreux de cette société, divisés par départements, par arrondissements ou communes, étendraient leurs secours et leur surveillance sur les berceaux

confiés aux nourrices cupides et indifférentes; ils paralyseraient ainsi les affreux résultats que causent au monde l'abandon des devoirs maternels et les décrets du destin, qui, dès sa naissance, privent l'enfant de sa mère.

Il existe, nous le savons, des Sociétés dont les secours s'étendent aux femmes en couches et aux enfants au début de la vie, mais leurs ressources sont si restreintes, qu'elles ne peuvent soulager qu'un petit nombre d'infortunes, et dans de bien faibles proportions.

De nos jours, beaucoup de praticiens, d'hommes éminents, ont énergiquement protesté contre l'usage barbare de la constatation des naissances à la mairie. En effet, à peine a-t-il fait son apparition dans la vie, que le nouveau-né doit braver l'intempérie des saisons, pour venir, témoignage d'exis-

tence, justifier de son identité et prendre rang sur la liste civile des citoyens.

Il arrive parfois que, sur le certificat d'un médecin déclarant l'enfant malade, l'autorité déroge à ses habitudes et délégue un employé pour constater, contre rétribution, la naissance à domicile : exception humanitaire que l'on devrait désintéresser et étendre à tous.

Le préfet de la Seine a compris toute la gravité de cette situation; à lui revient l'honneur de l'initiative qui, si elle est suivie, donnera satisfaction aux justes réclamations de tous.

Pour Paris, un arrêté de M. Haussmann a décidé qu'à partir du 1er janvier 1869, un médecin de l'état civil se rendrait dorénavant à domicile, pour constater gratuitement la naissance du nouveau-né, et cela sur la seule

demande des parents. Pourquoi la municipalité de chaque commune ne suivrait-elle pas cet exemple, puisque c'est du ressort de leurs attributions ? La France entière pourrait jouir ainsi des prérogatives de la capitale.

La loi dit bien, il est vrai, qu'il faut venir déclarer l'enfant à la mairie dans un délai déterminé, et, dans un autre paragraphe, qu'on doit le présenter à l'officier d'état civil pour procéder à la constatation du sexe; mais elle ne précise pas si c'est à la mairie ou à la demeure des parents que devra se faire cette présentation.

Du reste, nous ne voyons pas quelle pénalité encourrait un père de famille s'il venait franchement déclarer à la mairie : « ma femme est accouchée d'un enfant de tel sexe; il fait trop froid, ou trop chaud, ou

une pluie torrentielle, ou il fait beau temps, mais ce petit être est tellement délicat, que le médecin déclare qu'il n'est pas prudent de le faire sortir, et je ne crois pas que je puisse lui faire affronter une sortie prématurée sans commettre un crime de lèse-existence. » Devant une telle déclaration, il n'y a pas d'officier de l'état civil qui ne consentira à faire constater la naissance à domicile.

Un seul point reste à éclaircir : le déplacement de l'employé chargé de cette constatation sera-t-il rétribué ? Dans ce cas, comment agirait-on avec un pauvre ouvrier insolvable ?

A cet égard, peu versé dans la législature, nous ignorons s'il existe réellement un texte de loi, et quelle serait la pénalité en cas d'infraction. Nous voulons, bien entendu, parler

de toutes les communes de France qui ne sont pas encore dotées des avantages concédés récemment à la capitale.

Les religions aussi pourraient fournir leur tribut d'humanité ; leurs ministres, il est juste de le reconnaître, s'empressent de se rendre gratuitement aux désirs des parents pour ondoyer à domicile l'enfant malade seulement; mais cette action devrait s'étendre à tous.

Un malade est-il à l'agonie ? Aussitôt le prêtre de son culte vole à son chevet, adoucit ses derniers instants, l'aide à mourir pieusement, et, à son dernier soupir, un médecin, délégué par la loi, constate que le pays vient de perdre un citoyen.

Croit-on que la petite créature qui vient de naître mérite moins de soins, moins de pré-

cautions, soit moins digne d'intérêt que le malade débile et mourant ou le vieillard décrépit accablé sous le poids des ans ?

Le premier, perspective d'avenir, ne vaut-il pas le second, image de décadence ?

Il est donc inhumain de sortir les nouveau-nés trop tôt après leur venue dans ce monde. Ces usages de notre civilisation fauchent chaque année beaucoup de fragiles existences.

A ce propos, la lettre de M. le docteur Rimaud à la *Gazette des Hôpitaux* trouve naturellement sa place ici :

« L'arrêté du préfet de la Seine prescrivant que la constatation des naissances sera faite à domicile à dater du 1er janvier 1869, n'est que la mise à exécution des vœux plusieurs

fois exprimés par l'Académie de médecine. Cette mesure n'est aussi qu'un pas dans la voie de l'hygiène des nouveau-nés, ainsi que le prouvent les faits suivants :

« Le 8 janvier, je mets au monde une
» petite fille de la plus belle venue, pesant
» langée, 4,500 grammes. Tout se passe bien
» jusqu'au lendemain soir, où on la porte, par
» un temps brumeux, dans une église fraîche
» et humide ayant façade au nord. L'enfant,
» baptisée avec de l'eau froide, est ramenée
» chez ses parents un peu moins bien qu'elle
» n'était partie et ayant de l'oppression. Néan-
» moins elle prend bien le sein, et la nourrice
» l'emporte à la campagne avec toutes les pré-
» cautions voulues, partie en chemin de fer,
» partie en voiture particulière. Le lendemain

» on vient annoncer aux parents la mort de
» leur petite fille. Il résulte de l'enquête que
» l'oppression a augmenté dans la nuit, que
» l'enfant n'a plus poussé de cris et qu'elle est
» morte ainsi malgré tous les soins. Il est plus
» que probable que le germe de la maladie a
» été puisé à l'église.

» Quelque temps auparavant, dans la
» même église, un autre enfant avait été pris
» de fatigue subite pendant son baptême : hor-
» ripilations, pâleur, puis lèvres cyanosées.
» Grâce à des soins empressés, on avait pu
» faire cesser cet état, qui avait donné des in-
» quiétudes sérieuses. »

» Je cite ces faits, récents dans ma mémoire ; leurs semblables doivent certainement n'être

pas rares. Ne serait-il donc pas à désirer qu'au moins pendant toute la mauvaise saison, les enfants puissent être baptisés soit à domicile, soit au moins dans une sacristie qui ait toujours une température convenable ?

» En effet, si on a reconnu qu'il y avait de graves inconvénients dans le transport des nouveau-nés de leur domicile à la mairie, où ils sont cependant reçus dans un local bien chauffé et où ils ne résident que quelques minutes, à combien plus forte raison ces dangers existent-ils lorsqu'on les transporte dans des églises de campagne, plus ou moins éloignées, ou dans des églises de ville, souvent froides et humides. Notons encore que les enfants doivent y séjourner un temps assez long en attendant le prêtre, quelquefois empêché, et qu'on n'a pas toujours la précaution de se servir d'eau chaude pour le baptême.

» Sans aucun doute, il y a quelque chose à faire sous ce rapport. Aux médecins de signaler le danger, à qui de droit d'aviser et de rechercher les moyens qui puissent faire concorder l'hygiène des enfants avec la discipline de l'Église.

» Dr Rimaud (de Saint-Etienne). »

En sondant cette plaie profonde de notre humanité, après avoir étudié les meilleures conditions sociales relatives aux nouveau-nés, nous n'avons pu résister au désir de faire ressortir tous les avantages de l'allaitement naturel ou artificiel pratiqué hygiéniquement, avec intelligence et dévouement. Regrettant de ne pas voir s'instituer des cours pour instruire les mères et les nourrices des différents détails de leur mission, nous venons offrir

notre tribut de conseils, mûris par vingt années de travail et d'expérience. Puissent-ils être salutaires !

Dans ce travail, divisé en deux parties, nous parlerons d'abord de l'allaitement en général, de son influence sur l'éducation de la première enfance, de la nécessité de l'allaitement maternel, des inconvénients qui peuvent vicier le lait, de l'utilité de l'allaitement artificiel, de son rôle indispensable dans bien des cas, et des appareils d'allaitement.

La deuxième partie comprendra l'hygiène et ses diverses catégories, ou conseils aux mères et aux nourrices pour bien élever leurs enfants, le sevrage et les conclusions.

PREMIÈRE PARTIE

ALLAITEMENT EN GÉNÉRAL

Avec son apport de bien-être à l'humanité, la civilisation fournit aussi son contingent d'abus.

Dans les temps les plus reculés, alors que les plaisirs mondains étaient moins répandus, la femme, fière des prérogatives de la maternité, tenait à honneur de remplir scrupuleusement les devoirs dictés par la nature; elle savait que Dieu, en lui imposant les douleurs de l'enfantement, l'avait douée du merveilleux phénomène de la lactation; elle comprenait que ces globes arrondis et modelés par la nature n'ont point été créés seulement pour orner la poitrine, mais placés là pour

la ressource des nouveau-nés, et que cette sécrétion miraculeuse qui monte dans les seins est ce même sang qui, après avoir alimenté le fruit de la conception pendant neuf mois, se transforme en un liquide nutritif et composé par la nature, pour compléter au dehors la création de l'enfant, dont les organes frêles et délicats ont besoin d'une alimentation bien assimilée.

Tous les siècles nous apportent l'éclatant témoignage de la nécessité du lait maternel à la première enfance. Tous les siècles nous redisent ces exemples de tendre dévouement de la mère pour son enfant, nous retracent ce lien si doux d'affection, torrent impétueux de tendresse, débordant du cœur sur un berceau.

C'est donc une formelle obligation : la femme se doit tout entière à la production de son

sein. Ce n'est pas trop du courage, du dévouement et de l'abnégation d'une mère pour accomplir une tâche si difficile. Une femme consciencieuse n'admettra jamais que cette mission puisse être confiée à autrui.

Vie, intelligence, dévouement, tout appartient donc au fruit de la conception, venant réclamer sa place au banquet universel des générations, et rien ne peut dispenser du devoir sacré de la maternité, rien ne peut excuser de s'affranchir de cette tâche dictée par la voix du sang, si la position, les forces, la santé sont en rapport avec la faculté de nourrir.

Les diverses constitutions des femmes rendent très-difficile la question des conditions de santé nécessaires à un bon allaitement.

Généralement, chez une nourrice, l'on recherche toujours les apparences extérieures de force et de santé; mais si l'on devait adopter la même mesure pour la mère, combien de femmes délicates et pouvant néanmoins efficacement donner le sein se verraient forcées d'abandonner à une autre les prérogatives maternelles !

Cependant, rien n'est plus commun que de voir à la ville des femmes d'une force moyenne, posséder les qualités nécessaires pour bien nourrir, allaiter avec succès, sans altérer leur santé.

Nous connaissons une mère, d'une santé très-ordinaire, comptant déjà douze années de mariage. Six enfants lui doivent le jour, et cet essaim de petits êtres, qu'elle a tous nour-

ris, se presse autour d'elle, bourdonnant sans cesse amour et caresses.

Heureuse et fière, cette femme trône comme une reine sur sa troupe enfantine, lui impose une tendre sollicitude et ne sacrifie jamais un devoir maternel à l'étiquette des convenances. Poussant le zèle jusqu'à l'excès, elle ne craint pas d'importuner par des soins sa petite tribu, et cette habitude s'étend sur tout ce qui l'approche, amis et parents ; mais chacun lui pardonne volontiers cette petite tyrannie dictée par l'ineffable tendresse de son cœur.

Cette femme, certes, on peut la citer comme modèle d'abnégation, d'intelligence et de dévouement. Jeune encore, douée des plus gracieux attributs de la nature, elle a banni loin d'elle, non sans regrets peut-être, les joies et les plaisirs mondains ; loin d'elle elle a re-

légué tous les sentiments de coquetterie préjudiciables à ses devoirs maternels. Sa seule joie, son seul bonheur, c'est son foyer, son mari, ses enfants. Ses douze années de mariage nous offrent un cadre parfaitement rempli par ses six enfants : pour chacun, neuf mois de conception, quinze d'allaitement ; ces chiffres ne laissent aucun vide dans sa vie matrimoniale.

Si toutes les mères suivaient cet exemple frappant des devoirs maternels, oh ! certes, incommensurables seraient les bénéfices d'amélioration et d'augmentation des populations.

Les apparences extérieures ne suffisent pas à l'allaitement maternel. Il est tout naturel qu'une femme sujette à un vice de constitution, atteinte d'une affection contagieuse

ou dont le lait est appauvri par les privations, le travail et la misère, ne doit pas donner le sein ; il y a aussi les qualités morales, et bien souvent l'on compte sans leurs résultats.

La mère continue d'allaiter, sans penser que son enfant ressentira le contre-coup de ses chagrins, de ses impressions pénibles ou joyeuses. Le docteur Seraine cite un exemple frappant et terrible de leur influence :

« Un charpentier se prit de querelle dans sa maison avec un soldat, qui, emporté par la colère, s'avance sur lui le sabre levé. La femme du charpentier fut prise d'un tremblement de crainte et de terreur, puis elle s'élança avec intrépidité entre les combattants, arracha au soldat l'arme meurtrière, qu'elle jeta dehors. Pendant qu'elle était encore sous l'in-

fluence de ces vives et terribles émotions, elle prit son enfant, qui, parfaitement bien portant, jouait dans son berceau, et lui donna le sein. Après quelques minutes, il quitta la mamelle et tomba mort dans les bras de sa mère. »

D'autre part, « Petit-Radel rapporte qu'un enfant fut promptement saisi de convulsions, pour avoir tété sa nourrice après que cette malheureuse avait été maltraitée. »

L'histoire fourmille aussi d'anecdotes démontrant les suites funestes des plaisirs mondains, dont l'écho se répercute toujours au cœur de la femme. Or, les devoirs maternels ne souffrent point de partage; ils sont absolus et n'admettent point ces succulents repas, fatiguant l'estomac et provoquant les négligences ; l'ivresse énervante de la danse, avec ses transitions subites du chaud au froid ; les

salles de théâtre, avec leur atmosphère chargée et dangereuse, l'audition impressionnable de la scène; les rapprochements trop fréquents, qui surexcitent et exposent aux grossesses inopportunes ; toutes ces causes ont des effets préjudiciables aux sécrétions lactées.

La mort subite de la mère, les péripéties des positions sociales, les différentes phases de la santé suscitent quelquefois des entraves à ces devoirs, et ces cas trop fréquents nous empêchent à regret de nous écrier avec la Société protectrice de l'enfance : « supprimons les nourrices. »

Mais avant de recourir à l'emploi d'un lait étranger, il faut, avant tout, que le scrupuleux examen d'un médecin ait décidé du choix de la femme à laquelle incombera l'allaitement du nourrisson, afin de s'assurer qu'elle

n'a sur le corps aucune cicatrice ou empreinte, indice de maladies antérieures ou actuelles ; que l'anus, les organes génitaux, l'intérieur de la bouche, ne sont le siége d'aucune affection syphilitique ; l'on doit aussi étudier toutes les considérations possibles, afin de se prémunir contre les inconvénients d'une nourrice sur lieu, car, aussi bien que la mère, la nourrice est femme, et, par conséquent, soumise à toutes les vicissitudes physiques et morales. Entraînée par l'espoir du gain, elle met à l'enchère le lait, propriété du fruit de son sein ; puis, une fois en fonctions, regrette bien souvent mari, enfants, famille, pays, amis. Ces regrets, la transition d'une vie active, libre, en plein air, à l'atmosphère chargée des villes, la contrainte que l'on exercera sur elle, la surveillance de la famille, amèneront l'indifférence et le dégoût; ses passions se réveilleront, et peut-être,

soit dans l'abus des boissons, soit dans des relations adultères, sources de maladies contagieuses, de grossesses inopportunes et inavouées, recherchera-t-elle au dehors l'oubli de ses chagrins.

Il faut de préférence choisir une femme légitime douée surtout d'un heureux caractère plutôt qu'une fille mère. La première offre plus de chances de moralité. La seconde qui, après une première faute, n'a d'autre consolation, d'autre ressource que la profession de nourrice pour bien subsister, se faire soigner et servir, n'aura pas ce respect humain, cette considération qui feront que sa conduite influera sur la vie de son nourrisson.

Pour la première, le mari se gardera plutôt d'obsessions, de rapprochements dont les suites pourraient produire un état de grossesse

et compromettre ainsi la position lucrative de sa femme. La seconde, au contraire, se laissera aller facilement à de nouvelles fautes et n'aura pas pour elle les considérations d'un époux. Qu'importe à son amant? Il ne calcule que sa passion et fera tout son possible pour la satisfaire, car sa maîtresse n'est pour lui qu'un objet de plaisir, un sentiment dont il use aujourd'hui et qu'il remplacera peut-être demain.

Pourquoi, dès lors, donner au vice une mission que l'on doit conserver à la vertu ?

C'est un encouragement immoral contre lequel on ne saurait trop protester. Que la fille mère, pour se faire pardonner sa faute, se sacrifie, travaille et élève au moins le fruit de ses amours, avant de songer à se louer à prix d'argent pour élever un privilégié de la fortune.

Voici pour les considérations individuelles. Mais il en est d'autres, aussi sérieuses, car elles embrassent l'avenir des populations.

Depuis bien longtemps l'on a constaté que l'industrie nourricière cause la dépopulation des campagnes ; cette dépopulation dérive de deux motifs différents.

Bien souvent, comme certificat d'une bonne lactation, la femme qui se destine à l'état de nourrice, apporte avec elle son enfant à la ville. Tant qu'il reste dans les bras de sa mère, l'innocente créature prospère ; mais lorsque celle qui lui donna le jour a trouvé le placement du lait qui appartient par droit de nature et du sang à son enfant, il sera confié à une meneuse pour être reconduit au pays, frustré de sa nourriture habituelle, confondu avec d'autres

victimes de ce genre de spéculation, de cette industrie honteuse et criminelle au point de vue de l'humanité, et qui fournit son large contingent au martyrologe des nourrissons; alors presque toujours il succombera.

D'un autre côté, les yeux, les sens de la nourrice sur lieu se frappent, sont éblouis de mille merveilles, jusqu'alors inconnues; bientôt, à la simplicité campagnarde succède un besoin de luxe; sa chaumière ne saurait lui suffire; elle préférera un étroit local dans une masse de pierres étagées; la campagne, ses sites agrestes, son beau ciel sont dédaignés.

La ville est si charmante, avec sa foule, et ses toilettes tapageuses !

Au pays, un modeste ruisseau, à l'eau claire

et limpide ; fi donc ! Et ces grands fleuves aux eaux bourbeuses, sillonnés d'innombrables bateaux ! et tous ces plaisirs fastueux ! Pauvre femme ! Son cœur se prendra à des habitudes mondaines ; pour continuer indéfiniment cette existence, elle écrira à son mari une lettre fallacieuse, et celui-ci, séduit par une espérance imaginaire de prospérité, s'empressera d'abandonner champs, charrue, bœufs, pour venir avec ses enfants habiter la grande ville, où, bien souvent, la misère sera son partage.

Cependant, tous les jours, le paysan se plaint du manque de bras pour la culture ; tous les jours il élève des plaintes contre ces émigrations journalières qui laissent incultes des terres naguère encore luxuriantes de moissons ; et bien souvent, au sein même de sa famille, se trouve un de ces principes d'émi-

gration qui causent la dépopulation des campagnes.

Fatale à l'enfant, fatale à la famille, fatale à l'agriculture, l'industrie nourricière est encore une institution fatale à la moralisation des campagnes. Lorsque la nourrice revient dans son village, elle rapporte avec elle des idées de coquetterie, des habitudes urbaines, dont la contagion se répand bientôt, comme un venin corrupteur, sur tout ce qui l'entoure.

Moins bien rétribuée que la nourrice sur lieu, la nourrice à la campagne et sans contrôle n'aura pas certes les qualités qui manquent à la première.

Elevée à l'école d'une sobriété voisine de la misère, dès le plus bas âge habituée à un la-

beur dur et pénible, aussi bien que son corps elle a endurci son cœur au rude apprentissage de la culture, et ne comprendra jamais tout le dévouement, les soins affectueux et intelligents que réclame le nourrisson. Mais, en dehors de sa bonne volonté, il est une autre cause d'inquiétude : elle ignore les lois hygiéniques et alimentaires qui peuvent assurer le succès de ses soins. Certes, ce serait une vraie perle qu'une nourrice au loin, et sans surveillance, bien portante, dévouée, intelligente, initiée à l'art d'élever les enfants; ce serait une exception si rare, que l'humanité entière lui devrait des honneurs et des récompenses.

A la campagne, la nourrice réunirait-elle toutes les qualités désirables, que la modicité de son salaire ne lui permettrait pas de nuire à ses intérêts en s'abstenant des soins du ménage, bien souvent même du travail des

champs. En élevant l'enfant de la ville, presque toujours, malgré ses promesses, elle élèvera le sien, qui tout naturellement aura la meilleure part de ses soins et de son lait, dont elle remplacera l'insuffisance, pour l'étranger, par une nourriture incompatible avec l'estomac du pauvre innocent ; ainsi traité, il végète et meurt.

Nous avons connu un de ces types de l'industrie nourricière élevant quatre enfants ; à vrai dire, le quatrième avait quatorze mois, on allait le sevrer. Le lait de la femme, que la nature modifie suivant les différentes périodes de l'allaitement, était donc donné à un enfant de six semaines, à deux de huit mois et à un de quatorze. Pour celui de six semaines il fallait un lait très-léger ; un liquide très-nutritif pour celui de quatorze mois ; c'est le contraire qui arri-

vait : le plus jeune tétait un lait préparé par la nature pour un enfant de quatorze mois : les deux de huit mois passaient ensuite, et celui de quatorze arrivait souvent trop tard au festin.

Cet exposé justifie pleinement les statistiques fournies par divers médecins de différents départements sur la mortalité des nouveau-nés, victimes pour la plupart de la privation du sein maternel, de l'incurie et de la mauvaise foi des nourrices.

Ces statistiques, dont les chiffres se distribuent ainsi : vingt-deux, trente-cinq, soixante-six, quatre-vingt-douze et quatre-vingt-quatorze pour cent, nous donnent une moyenne de cinquante pour cent environ ; ne plaident-ils pas assez éloquemment la cause des nou-

veau-nés? Sur cent mères exilant leurs enfants, cinquante à peu près ont la douloureuse perspective de ne plus revoir ces pauvres petits délaissés, et, en supposant l'enfant bien venant, qui garantira à la mère l'authenticité de sa progéniture, qui lui prouvera que c'est bien son enfant qui revient au sein de la famille? De trop nombreux exemples disent le contraire.

Les conséquences de cette effrayante mortalité pèseront lourdement aussi sur les jeunes soldats appelés sous les drapeaux, et, en cas de dangers imminents, la patrie perd tous les ans une grande partie des bras qui pourraient la défendre.

Les mères qui éloignent d'elles leurs enfants, en les livrant à des étrangères, brisent ainsi ce lien si doux d'affection, d'amour, dont

la nature se sert pour attacher l'âme des enfants à celle des parents, ou du moins l'affaiblissent, le relâchent étrangement, car, dès que leurs yeux ne reconnaissent plus cette petite créature qu'elles ont exilée, elles sentent s'amortir et s'éteindre ce sentiment d'amour maternel dont rien, dans le cœur des bonnes mères, ne peut arrêter l'énergie. Elles n'entendent, ne comprennent plus ces murmures toujours croissants d'inquiétude, de tendresse, et le souvenir d'un enfant donné à la nourrice s'effacera bien souvent de leur cœur.

La nature offensée ne tarde pas à se venger ; l'enfant, de son côté, ne reconnaît que le sein qui l'allaite : sentiments, affections, caresses, il donne tout à sa nourrice, et, pour extirper de son cœur ces nobles sentiments de reconnaissance, on l'habituera à l'ingratitude. Sa mère adoptive, on la lui présen-

tera comme mercenaire, et le résultat de ce sentiment rejaillira fatalement plus tard sur la famille ; car, en apprenant que sa mère a abdiqué volontairement et sans motifs sérieux ses devoirs maternels, l'enfant, devenu homme, fera retomber sur elle l'éclaboussure d'ingratitude dont on aura dirigé le premier fiel sur sa mère nourrice.

Pour compléter ce tableau, nous devons ajouter que la femme abandonnant à une autre les prérogatives maternelles, force cette dernière à devenir mauvaise mère en délaissant son propre enfant, auquel un sevrage prématuré sera infailliblement pernicieux, s'il ne cause la mort.

Il est difficile de croire à la tendresse d'une telle femme, et c'est une erreur de penser qu'elle se dévouera sincèrement à l'étranger,

qu'elle accepte par cupidité. Si, contrairement à ses promesses, elle élève aussi le fruit de son sein, il faut s'attendre alors que l'étranger n'aura pas la meilleure part de son lait et de ses soins. Bien souvent le pauvre proscrit succombera, quand les deux ne subiront pas le même sort.

Si tous ces détails ne font qu'une légère impression sur les jeunes mères, qu'au moins l'intérêt de leur santé les conseille et les touche, car tout en manquant à la raison, à l'honneur, à leur devoir, à la religion, qu'elles sachent bien que la suppression spontanée du lait est une source de graves maladies, au nombre desquelles se compte la folie.

Et puis encore, ces intérieurs unis, naguère haletants d'espoir dans l'attente de la venue de l'enfant, que deviennent-ils ?

Le rejeton de la famille n'est pas là pour égayer le foyer domestique ; père et mère chercheront peut-être ailleurs les plaisirs, les distractions, et souvent suivront une ligne de conduite déplorable et pernicieuse pour le ménage, pour la famille, et ces exemples pourront corrompre plusieurs générations.

Ce résumé réveillera-t-il le sentiment maternel ?

La mère comprendra-t-elle que l'enfant a autant besoin de ses soins et de ses caresses que du liquide de ses mamelles, et, avant de recourir à une nourrice éloignée, ne devra-t-elle pas en appeler aux appareils créés par l'industrie pour l'aider dans sa noble mission? Quelques-uns conseilleront peut-être l'allaitement par un animal ; mais, outre que ce mode n'est pas toujours approprié à l'esto-

mac de l'enfant, il a encore le grave inconvénient des turbulences de la bête, causes d'accidents mortels ou de blessures pour le nourrisson.

Si la mère qui n'a pu nourrir de son lait ne peut encore se livrer personnellement aux soins de l'allaitement par le biberon (la maladie peut être un obstacle insurmontable), si elle ne trouve pas une nourrice sur lieux qui lui offre toutes les garanties, nous lui dirons : prenez de préférence près de vous une femme étrangère, et chargez-la, sous vos yeux, d'allaiter artificiellement vos enfants. Si cette femme remplit mal sa tâche, vous pourrez la changer sans aucun inconvénient, et le liquide alimentaire n'aura pas à redouter les effets fâcheux des influences humaines.

Dans les circonstances où l'on est obligé

d'avoir recours à l'allaitement artificiel, pour réussir, il faut choisir un bon biberon, connaître les lois hygiéniques et savoir bien préparer les liquides alimentaires.

Si l'allaitement artificiel rencontre quelques contradicteurs, il est un cas où l'usage en est généralement approuvé.

Beaucoup de praticiens conseillent, la nuit, l'allaitement artificiel, afin de laisser à la mère ou à la nourrice le temps de repos nécessaire pour soutenir leurs forces et leur santé ; ils ont donné le nom de mixte à cet allaitement intermédiaire, dont l'utilité est incontestable, surtout lorsque la mère possède un lait pauvre ou, en cas de maladie, de sevrage forcé et spontané. C'est un auxiliaire avantageux, donnant aux mamelles le temps de se remplir. Cet allaitement est d'autant plus utile

que si la mère vient à tomber malade, l'enfant, habitué d'avance à prendre le biberon, n'aura pas à supporter la pernicieuse influence d'un changement subit d'allaitement.

D'après ce mode d'allaitement, l'on a fondé plusieurs établissements dits Crèches, idée bien intentionnée, dont M. Marbeau a eu la bonne pensée de doter les quartiers les plus malheureux de Paris, mais remplissant mal son but, car ces établissements fonctionnent dans de si difficiles conditions, qu'il est à craindre qu'ils ne puissent souvent réussir.

Après avoir soigné son enfant toute la nuit, la pauvre ouvrière le porte, dès le matin, dans une crèche, puis s'en va travailler tout le jour et revient le chercher le soir, ne pouvant lui offrir qu'un lait appauvri par la fatigue et les privations. Souvent même, dans la journée,

elle s'impose des déplacements pour ne pas priver trop longtemps l'enfant de son sein.

Que le temps soit bon ou mauvais, il faudra que l'enfant endure l'intempérie des saisons, ce qui nuit considérablement à son développement.

Souvent la crèche se trouve éloignée de la demeure de la mère, et le temps employé à porter et à rapporter l'enfant est une perte bien sensible sur la journée de la pauvre ouvrière. Un secours spécial vaudrait mieux à cette femme du peuple, qui se sacrifie pour son enfant plutôt que de l'abandonner, et lutte contre la misère pour remplir bravement ses devoirs maternels. Nous pensons que, cette femme accomplissant noblement sa mission, il est du devoir de la société de la protéger en l'aidant plus efficacement dans sa tâche.

APPAREILS D'ALLAITEMENT

Pour l'allaitement artificiel, on se sert d'une tasse, d'une timbale, d'un verre ou d'une cuiller, engins que nous condamnons sans réserve. Le biberon est de beaucoup préférable, car, pour absorber le liquide, les enfants sont obligés d'exercer la succion, dont les efforts font avantageusement fonctionner le jeu des muscles, ainsi qu'ils sont obligés de le faire, lorsqu'ils veulent obtenir le lait du sein.

Le biberon est un appareil composé d'un flacon de formes variées, surmonté d'un bouchon supportant une tétine en vrai pis de

vache, en caoutchouc, en liége, en ivoire fléxible ou végétal, quelquefois même en éponge; l'industrie en a multiplié les modèles; presque tous, plus ou moins, donneraient le succès à l'allaitement artificiel, si l'on ne négligeait les soins de propreté. Il faut, de préférence, choisir le modèle qui, par sa construction, paraît le plus hygiénique et le plus facile à tenir propre; un tube d'alimentation est urgent : par l'action de la succion et d'un courant d'air, il conduit sans fatigue le lait dans la bouche de l'enfant.

Destiné seulement à faire absorber aux enfants le liquide alimentaire, aussitôt le repas pris, le biberon doit être démonté et mis à tremper dans un vase rempli d'eau fraîche.

Très-souvent l'allaitement naturel a besoin d'appareils pour se maintenir dans de bonnes

conditions et obvier aux différents accidents qui peuvent surgir ; ainsi le bout-de-sein, petit instrument en buis, gomme, caoutchouc, cristal, porcelaine, etc., est destiné à former préalablement le bout du sein chez les jeunes mères ou à préserver les mamelons malades.

Pour éviter dans les mamelles les dangers d'un engorgement de lait, source de nombreux abcès, longtemps on s'est servi de l'intermédiaire de petits chiens ; mais cette méthode répugnant naturellement à beaucoup de femmes, l'industrie a mis au service des mères et nourrices de nouveaux appareils, dits tire-lait, remplissant parfaitement le but.

En cas de maladie des enfants, et lorsque leur état est trop grave pour les déranger, on se sert aussi d'un petit instrument, le tire-lait-bout-de-sein, dont l'avantage consiste à

faire téter au nouveau-né le sein de sa nourrice sans exposer celle-ci à une position fatigante, qu'elle ne pourrait conserver longtemps.

DEUXIÈME PARTIE

HYGIÈNE

Nous entendons ici par hygiène l'application des moyens propres au développement, à la conservation de la vie et de la santé de l'homme.

Elle se divise en sept parties, ainsi composées :

1° Hygiène de la gestation ;
2° — de l'air et de la chaleur ;
3° — des vêtements et des soins de propreté ;
4° — du repos, du sommeil et des mouvements ;
5° — des impressions et des passions ;
6° — de la curation des maladies ;
7° — de l'alimentation.

Une à une, nous allons expliquer ces diverses catégories ; car beaucoup de personnes, ignorantes de toutes leurs véritables acceptions, les interprètent chacune de façons différentes.

Au siècle où nous vivons, cette ignorance des principes hygiéniques, surtout ceux de la première enfance, est une lacune que chacun doit s'efforcer de faire disparaître ; à ce propos, nous dirons : où les habitudes hygiéniques n'entrent pas, le médecin entre souvent.

HYGIÈNE DE LA GESTATION

On ne se rend pas assez compte des précautions et des soins qu'exige la grossesse.

La mère, dont le sein tressaille de bonheur, et qui aspire au moment où elle pourra couvrir de caresses son enfant, sa vie, la joie du foyer, l'espoir de la famille, est souvent loin de se douter qu'une simple secousse, un exercice un peu forcé, peuvent changer sa joie en pleurs, par une délivrance prématurée; elle ne sait pas assez que tout ce qui compose son être fragile ne peut être altéré sans nuire à la bonne venue de son enfant, et que toutes les fonctions de sa vie doivent toujours être réglées par une hygiène scrupuleuse.

Si la température est favorable, c'est une nécessité pour une femme enceinte que de faire une promenade qui, tout en lui procurant de la distraction, lui fournit un exercice dont l'effet salutaire entretient l'appétit, facilite la digestion et contribue à la conservation de la santé.

Là ne se borne pas l'hygiène de la femme enceinte ; elle doit aussi se laisser guider par la science et la raison. Le mari doit modérer ses désirs, entourer d'égards et de prévenances sa femme, alors que de son état sanitaire dépend la vie du petit être qu'elle porte dans son sein.

Nous nous élevons aussi contre cet exécrable raffinement de la coquetterie de certaines femmes, recourant à certains objets de toilette pour modifier les formes de la con-

ception. Ces engins, comprimant la taille, gênent les fonctions des organes contenus dans la poitrine et l'abdomen; et que de désordres ne doivent-ils pas occasionner lorsqu'il y a complication de grossesse ! La compression, suite de l'emploi des corsets, nuit au développement de l'enfant, et explique clairement, la production par les femmes du monde, d'enfants délicats et rachitiques. Dans les campagnes, les femmes ne se servent point ou se servent peu de ces appareils; aussi produisent-elles des rejetons beaucoup mieux constitués que ceux des villes; des vêtements simples, aisés, permettant au corps et aux membres la plus grande liberté d'action, voilà le nécessaire. Le produit de la conception déterminant une grande augmentation de poids et de volume, la matrice se développe; il est urgent alors de la soutenir par la ceinture dite *dame enceinte*. Cet appareil

vient se fixer sur les parties lombaires ou dorsales ; par ce moyen, l'organe se trouve suspendu comme sur des ressorts doux et moelleux ; le poids n'incombant plus sur les ligaments, l'on n'a pas à craindre l'effet des secousses.

L'emploi de cette ceinture est d'autant plus important, que le moindre cahot peut instantanément provoquer de graves accidents, presque toujours suivis d'ulcérations ou d'autres maladies déterminant souvent la stérilité.

Contrairement à la croyance absurde de beaucoup de personnes, les femmes mères ou nourrices doivent s'abstenir d'une trop grande consommation d'aliments. L'observation de ce principe hygiénique est indispensable, le soir surtout, afin d'éviter les funestes

conséquences d'une digestion difficile, avec son cortége de sueurs, de fièvres, de cauchemars. Point de spiritueux comme boisson, qui doit toujours être rafraîchissante et se borner pour les repas à l'usage modéré d'un vin naturel.

Pas de voyages, d'équitation, de fatigues ni de veillées, surtout dans la dernière période de la gestation, parce qu'alors la moindre secousse serait d'un fâcheux effet. Suivant les saisons, elles pourront prendre une fois ou deux par semaine un bain froid ou chaud, en ayant soin de ne pas dépasser un quart d'heure pour les bains froids et trois quarts d'heure pour les bains chauds.

Ces détails feront bien comprendre, nous l'espérons, que l'enfant, avant sa venue au monde, a besoin de soins et de précau-

tions, dans la personne de sa mère, et que la déplorable habitude, dans laquelle on persévère généralement de ne s'occuper du produit de la conception que le jour de l'accouchement, entraîne de bien tristes conséquences.

Dès la naissance de l'enfant, il faut maintenir avec soin le cordon ombilical et appliquer ensuite, et pendant six mois, une ceinture dite *ombilicale*, afin de le soustraire à la hernie qui pourrait en résulter.

HYGIÈNE DE L'AIR ET DE LA CHALEUR

L'air est l'élément le plus nécessaire à l'homme ; il faut donc profiter de tous les moments propices pour le faire respirer à l'enfant.

L'hygiène dicte des règles à cet égard. Les fraîcheurs du matin et celles du soir nuiraient à l'enfance. Les heures les plus favorables pour la promenade sont de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi. Il est urgent de faire sortir les nouveau-nés tous les jours, si le temps le permet.

Les plus beaux enfants viennent au sein des campagnes, dit le docteur Munaret, par la même raison que les arbres en plein vent

produisent des fruits moins hâtifs, mais plus gros, plus colorés que ceux qui languissent dans l'énervante température d'une serre.

Rien n'est moins hygiénique que d'habituer les enfants à un milieu d'atmosphère invariable; car alors le plus léger changement suffit pour déterminer chez eux de graves maladies. Il faut aussi éviter les habitations malsaines. Ces milieux, où l'air ne se renouvelle presque jamais, exercent une bien fâcheuse influence sur la santé de tous en général, et principalement sur celle des nourrices et des enfants.

Dans la chambre à coucher, les odeurs agréables ou non sont malsaines; il serait utile aussi d'y placer un thermomètre pour régler le degré de température, dont la moyenne doit être, dans les froides saisons, de quinze degrés environ.

HYGIÈNE DES VÊTEMENTS ET DES SOINS DE PROPRETÉ

Nous approuvons les personnes qui ne craignent pas de laver journellement les enfants à l'eau froide aussitôt après leur naissance ; c'est le meilleur moyen de fortifier le système nerveux et une excellente méthode pour les prémunir de bonne heure contre les influences atmosphériques. Cette opération, que l'on doit commencer par le visage et la tête, doit être rapide, suivie d'une bonne friction sur la peau, et renouvelée chaque fois que le bébé est changé complétement.

Deux fois par semaine, il faudra faire prendre aux enfants un bain d'eau chauffée de vingt à vingt-huit degrés, suivant les saisons. Cette

coutume aura l'avantage de les entretenir dans un grand état de propreté et de calmer l'irritation et l'inflammation auxquels ils sont si souvent exposés.

Il règne encore aujourd'hui, dans quelques familles, des préjugés absurdes. Sur la tête, les pellicules, les croûtes sont, disent-elles, la santé des enfants ; erreur capitale, qui peut amener de graves inconvénients pour le cuir chevelu. Il faut humecter légèrement la tête du nouveau-né avec de l'huile d'amandes douces ou d'olives et la frotter journellement avec une brosse en chiendent, pour faire disparaître progressivement les pellicules et les croûtes. La vermine doit aussi être expulsée avec soin, et au fur et à mesure qu'elle se produit.

La tête du nourrisson doit aussi être couverte très-légèrement ; arrière ces épais bon-

nets de laine, ces lourdes calottes qui entretiennent une chaleur intense et font affluer au cerveau le sang, qui s'y transporte déjà avec assez de force et d'abondance !

Puisque dans le premier âge le cerveau est l'organe à la formation duquel la nature consacre presque exclusivement ses efforts, exciter encore, par un accroissement de chaleur, le sang à se porter vers un organe où il se rend spontanément avec une force vivace, c'est s'exposer à faire naître toutes ces maladies cérébrales dont la guérison est si problématique.

S'il faut redouter la chaleur extrême à la tête, par contre, il faut la produire aux parties opposées, et il sera bon de mettre aux enfants des bas en laine et des chaussons épais, souples et tricotés.

A sept ou huit mois, des chaussures un peu plus rigides peuvent remplacer les premières, parce qu'alors, l'enfant s'exerçant à la marche, il est important de protéger plus efficacement ses petits pieds.

Il est nécessaire de présenter souvent l'enfant à la garde-robe, afin de le préparer à des selles régulières et le garantir du fâcheux contact des évacuations.

Nous ne saurions trop recommander aussi l'entretien des berceaux, souvent négligé. Il faut éviter avec soin que l'enfant séjourne dans l'humidité. L'imbibition des urines et des matières fécales répand une odeur fétide, pernicieuse à la santé. Il est donc de toute nécessité de ne jamais laisser le nouveau-né dans cet état ; lorsqu'il sera levé, on exposera au grand air draps, paillassons, couvertures,

oreillers; jamais on ne se servira des draps ou des langes imprégnés sans les avoir fait laver ou tout au moins passer à l'eau. Lorsqu'on s'éloignera de la demeure, ne pas oublier de se précautionner de langes, pour remplacer ceux qui viendraient à se salir durant l'absence.

Le lit de l'enfant doit se composer de deux paillassons en balle d'avoine, d'oreillers en crin, jamais en plume. Les couvertures de laine sont préférables à celles de coton, qui, plus lourdes, sont moins chaudes et plus sujettes à entretenir l'humidité.

En ce qui concerne l'habillement des nouveau-nés, tel prône une idée, un mode, un genre, critiqués par un autre.

Quelques médecins conseillent l'usage

multiplié de la flanelle, d'autres attribuent mille inconvénients à cette étoffe.

Nous sommes de l'avis de ces derniers pour le premier âge; l'enfant, ainsi que nous l'avons dit précédemment, a besoin de s'accoutumer aux diverses températures; l'emploi de la flanelle combat cette bonne habitude, entretient la peau des enfants dans un état continuel de moiteur, source d'épuisement, surtout lorsqu'ils sont faibles.

La flanelle ne doit s'employer qu'avec modération, jamais sans nécessité. Lorsqu'on veut supprimer ses services, il faut toujours profiter des temps de chaleur, pour éviter les inconvénients d'une suppression spontanée.

Pour l'habillement des enfants, il est nécessaire de se régler sur le développement de

calorique, plus faible chez eux, dans le premier âge, qu'à une période plus avancée de la vie.

Les vêtements devront être larges sur la poitrine plutôt qu'étroits; il faut bien se conformer à cette règle, beaucoup plus importante qu'on ne le pense, car, dans le premier âge, les effets remplissent l'office d'appareils orthopédiques. Les manches seront disposées de façon que la main de la nourrice trouve facilement celle du nourrisson ; des cordons remplaceront les épingles, dont un déplacement malencontreux pourrait blesser l'enfant. On peut cependant employer un modèle d'épingles, dites anglaises, dont la conformation est moins dangereuse.

Il faut que l'enfant puisse librement gigoter dans ses effets, et non l'empaqueter, suivant

la mauvaise habitude des nourrices inexpérimentées. La contrainte forcée des membres empêche leur gymnastique naturelle, si profitable au développement, oppresse la poitrine, gêne la respiration, nuit à la digestion et contrarie le bébé, qui exprime son mécontentement par des cris, que l'on peut attribuer à d'autres causes; et puis, parmi les enfants comprimés dans leurs vêtements et leurs maillots, sous prétexte d'éviter les difformités, beaucoup en sortent bossus, cagneux ou estropiés.

A deux mois, au plus tard, on devra mettre les nourrissons en robe; au maillot succédera la couche mise en culotte, c'est-à-dire une serviette pliée en deux et par pointes, de manière que chacune d'elles puisse entourer une jambe de l'enfant, afin de les garantir ; par-dessus sera placée une autre couche en flanelle et disposée de la même

manière ; cette dernière aura l'avantage, en cas d'évacuation intempestive, de prévenir l'humidité en entretenant le siége et les membres inférieurs dans un état de chaleur continuelle.

Avant de placer les couches, il faut saupoudrer abondamment de lycopode ou de fécule de pommes de terre les parties coupées ou non, en ayant soin d'écarter tous les plis que peuvent former les chairs, afin que ces poudres puissent bien pénétrer partout.

HYGIÈNE DU REPOS, DU SOMMEIL ET DES MOUVEMENTS

Les enfants vivent vite, dit le docteur Bouchut ; ils dépensent tant d'influx nerveux, et leurs fonctions s'accomplissent si rapidement, qu'ils ont fréquemment besoin de réparer leurs forces et leurs organes ; c'est ce qui motive une alimentation bien réglée et la nécessité du sommeil.

La nuit ne saurait suffire au repos des enfants ; le jour, ils s'endorment encore pendant quelques heures, et durant les deux premières années de la vie on doit respecter ce sommeil ; s'il se prolonge trop et que l'on ait à craindre un état maladif, il serait urgent de consulter immédiatement son médecin.

Il ne faut jamais endormir le nourrisson sur les bras ou les genoux, mais le placer dans son berceau, un peu penché sur le côté, afin qu'en cas de vomissements il puisse rendre à son aise; ne jamais le bercer ; les premiers temps il criera, mais, si on sait lui résister, au bout de quelques jours il finira par s'y habituer. L'on ferait bien aussi de l'accoutumer à dormir malgré le bruit : cela lui sera utile dans le cours de son existence.

Le lit de l'enfant sera placé de façon que les yeux soient dirigés du côté d'où vient le jour ; en éviter toutefois le trop grand éclat et l'assombrir au moyen d'un épais rideau.

On aura soin de ne coucher l'enfant que deux heures après son repas, surtout le soir ; on lui préparera ainsi un sommeil calme et réparateur.

Le matin, ne jamais provoquer son réveil; le soir, ne jamais prolonger sa veillée au delà de huit heures, et surtout ne pas l'agiter, le secouer trop vigoureusement, comme certaines personnes ont la mauvaise habitude de le faire.

On ne saurait trop protester contre la manie de certaines mères et nourrices couchant les enfants près d'elles; de nombreux accidents produits par cet usage ont appelé l'attention des législateurs, et si les lois n'interdisent cette mauvaise habitude, il est d'autres considérations qui la condamnent. Le repos nécessaire aux femmes qui allaitent pour se maintenir bonnes laitières, les sueurs, émanations corporelles, états maladifs, fièvres accidentelles, sont, par leurs inconvénients, les meilleurs arbitres de la question.

En cas d'indisposition de la mère ou de la nourrice, dans les familles aisées, on confiera, pendant la nuit, l'enfant à une domestique dévouée, intelligente. Elle pourrait ainsi, une ou deux fois, donner au nourrisson un liquide préparé pour remplacer nuitamment le lait naturel.

Lorsque l'enfant a atteint l'âge de deux ans, il faut se dispenser de le coucher pendant le jour, parce que, à cette époque de la vie, le bébé a besoin d'exercices plus prolongés pour son développement, et qu'à cet âge le sommeil dans le jour empiéterait à tort sur la promenade.

On ne doit point, avant sept ou huit mois, exercer les enfants à la marche ; jusqu'à cette époque, les laisser se rouler tout à leur aise sur des tapis ou du gazon sec ; lorsqu'ils se sentiront assez forts, ils s'essayeront à se redresser seuls et peu à peu à marcher.

Il ne faut jamais employer les bourrelets, ceintures dites promenettes, ni les chariots, mais aider les enfants en se baissant et en les tenant légèrement sous les bras, en évitant toutefois de les soulever, mouvement qui leur fait rentrer la tête dans les épaules et amènerait, si l'on n'y prenait garde, une difformité ; il ne faut pas non plus tirer les enfants par les bras, dans le but de leur faire prendre des exercices au-dessus des forces de leurs petits membres, ni les enlever par la tête, comme certaines personnes en ont la mauvaise habitude ; en agissant ainsi, on pourrait produire la luxation d'une vertèbre qui déterminerait instantanément la mort.

Vers le milieu de la tête, l'enfant a plusieurs fontanelles, c'est-à-dire des parties qui ne sont pas encore ossifiées ; il faut prendre toutes les précautions possibles pour qu'un

choc ne puisse léser ces parties, dont la plus importante se trouve au-dessus et vers le milieu du crâne.

Les enfants, dès leur plus bas âge, ont souvent l'habitude de porter leurs mains aux parties génitales ; il faut bien surveiller ces mouvements, car des attouchements réitérés les énervent et les disposent, pour l'avenir, à des habitudes honteuses, fléau qui frappe un grand nombre de sujets. Il serait de bonne mesure de leur mettre pendant la nuit une grande chemise dépassant les pieds de 50 centimètres, et dont l'extrémité, ainsi que le bout des manches, serait fermée par une coulisse ; sur la poitrine et au-dessous des bras, une autre coulisse serrant peu formerait ceinture, de façon à ce que les bras sortis des manches ne puissent se glisser en dessous.

HYGIÈNE DES IMPRESSIONS ET DES PASSIONS

Il est difficile d'établir des préceptes hygiéniques sur les impressions et sur les passions des enfants depuis le jour de leur naissance jusqu'au sevrage ; à part quelques petits accès de colère, d'impatience, l'enfant dans la première période de la vie a peu de connaissance.

Néanmoins, il faut que les mères apportent beaucoup d'attention à cet égard, car la moindre secousse, la moindre émotion, le plus petit mouvement de frayeur peuvent avoir des influences funestes.

Ainsi donc, en présence de l'enfant, pas de démonstrations brutales. Les mères et les nourrices, dont le caractère s'émeut, s'impressionne si facilement, doivent se contenir, parce que le contre-coup de leur émotion, de leurs cris d'épouvante, peuvent presque toujours trouver un écho dans le cœur de leur nourrisson, frêle et délicate organisation, se pliant facilement aux actions d'autrui, et souvent les causes les plus futiles en apparence ont dans la suite des conséquences très-difficiles à effacer.

Afin de préserver les enfants des accidents qui menacent le premier âge, il ne faut pas non plus les habituer à une trop grande sensibilité de cœur, ni les rendre trop craintifs. Céder à leurs caprices, se plier à leurs moindres désirs, ce serait pour l'avenir leur créer une position malheureuse, en les ren-

dant insupportables à tous. On doit leur résister lorsqu'on sait qu'ils ont tout ce qui leur faut et qu'ils ne souffrent pas. A cet égard, nous sommes de l'avis du docteur Donné : « que toute mère qui ne sait pas supporter les cris de son enfant n'est pas digne de l'élever. »

Du reste, dans certaines mesures, les cris de l'enfant sont nécessaires au jeu de ses poumons ; donc, toute femme qui voudra nourrir devra faire provision de volonté, de calme et de patience.

HYGIÈNE DE LA CURATION DES MALADIES

L'hygiène de la curation des maladies étant du domaine exclusif de la médecine, nous glisserons rapidement sur ce sujet.

La stricte observation de tous les principes hygiéniques est la meilleure médecine de l'enfance. Moins on fera prendre de médicaments à l'enfant, mieux on réussira à lui faire une santé parfaite, une solide constitution.

Cependant l'hygiène de la curation des maladies porte sur un point qu'il est important de ne pas négliger : l'époque de la dentition.

Nous ne saurions trop engager les mères et les nourrices à bien en surveiller les différentes phases. Quelques enfants passent ces moments critiques sans trop de douleurs, tandis que d'autres souffrent horriblement et succombent.

Pendant la dentition, le sang est sujet à monter à la tête et peut provoquer des convulsions.

Pour les prévenir, il serait bon, aussitôt qu'on s'apercevrait de certains indices, tels que les rougeurs aux joues, le gonflement des gencives, de prendre conseil d'un médecin.

A l'époque de la dentition, les hochets sont très-utiles et pour ainsi dire indispensables.

Les racines de guimauve séchées et épluchées sont les meilleurs hochets, quoique les plus

vulgaires et de prix modique; l'on peut aussi employer avec avantage des croûtes de pain très-dures. En mâchant ces substances, les enfants exercent une pression sur les gencives, et cette opération aide le percement des dents.

Il arrive aussi très-souvent que l'enfant a des sueurs : sa tête, son corps, ses mains et ses pieds sont brûlants ; ce sont autant de symptômes d'indisposition qu'il faut surveiller.

HYGIÈNE DE L'ALIMENTATION

Certaines commères se figurent avoir la science infuse et connaître les meilleurs moyens d'élever les enfants. Nous sommes loin d'avoir la prétention de ces docteurs en jupons, car elles ignorent que chaque nouveau-né n'est pas doué de la même constitution ; nous croyons que les avis des médecins sont indispensables pour réglementer l'alimentation ; quant à nous, voici en général ce que nous conseillons.

Dans la première phase de la vie de l'enfant, la mère ou la nourrice ne doivent point contrecarrer ses désirs ; il faut le laisser téter chaque fois qu'il en manifeste

l'intention et au gré de sa volonté, en adoptant néanmoins pour la nuit des mesures de régularité, autant pour assurer le repos nécessaire à la nourrice que pour conserver de bonnes digestions à l'enfant.

Dans la deuxième période de l'âge, c'est-à-dire de deux à six mois, l'on doit commencer à adopter une règle pour le régime alimentaire et fixer à peu près le nombre des repas, aussi bien le jour que la nuit, en ayant soin de ne laisser l'enfant au sein qu'autant qu'il suce avec avidité, car des repas trop multipliés embarrassent l'estomac, gênent les digestions, produisent l'irritation et l'inflammation, causes premières de graves maladies.

Ces préceptes sont difficiles à établir par rapport aux diverses constitutions des en-

fants ; les médecins seuls, après mûr examen, sont aptes à prononcer.

En avançant en âge, le nourrisson tette plus à la fois et moins souvent ; il finit par s'habituer à ne prendre le sein que trois ou quatre fois le jour et une ou deux fois la nuit; excellente habitude, qui influe avantageusement sur sa santé et son développement.

Généralement, on pense qu'avant le bain il n'y a nul inconvénient de faire boire le nourrisson ; grave erreur : au moins deux heures avant et pas plus qu'entre les repas il ne faut rien lui faire absorber.

Soumis à un régime convenable, il le manifeste toujours par son bien-être et sa vivacité ; il repose aisément, son sommeil est tranquille ; s'il en était autrement, il faudrait aussitôt rechercher le défaut du régime et le

combattre s'il est nécessaire par des modifications médicales.

Il arrive une époque où presque toujours le lait de la mère ou de la nourrice ne suffit plus à l'enfant ; là, commence, jusqu'au sevrage, le rôle de la troisième partie de l'alimentation.

Si pendant une année entière l'abondance du lait de la mère ou de la nourrice pouvait suffire au bébé, il serait inutile de lui faire prendre d'autres aliments, certes bien inférieurs en qualité, car, dans sa composition, le lait de la femme possède les éléments nutritifs les plus naturels pour le nouveau-né, dont le faible estomac a besoin d'une alimentation bien appropriée ; mais si la mère est fatiguée, ou si l'enfant a besoin d'une plus forte alimentation, nous conseillons l'usage d'un

lait animal. Quelques personnes prônent le lait d'ânesse ou de jument ; mais nous sommes d'avis d'adopter le lait de chèvre ou de vache qui, bien préparés, remplissent parfaitement le but, en optant néanmoins pour le dernier, comme le plus facile à se procurer et le moins dispendieux. Dans les villes où se trouvent des vacheries il faudrait, autant que possible, obtenir du lait toujours de la même bête, ayant mis bas récemment et, s'il se pouvait, la faire visiter par un vétérinaire.

Pour les premiers mois de la vie, nous sommes de l'opinion de presque tous les docteurs, c'est-à-dire de couper le lait avec moitié d'eau ; de la fin du premier mois au troisième, un tiers d'eau ; du troisième au sixième mois, un quart d'eau ; après cette époque, on peut le donner pur.

L'on ne préparera ces mélanges qu'au moment de faire prendre les repas à l'enfant ; ils doivent toujours être additionnés d'un peu de sucre et de très-peu de sel ; pour régulariser la quantité d'eau nécessaire, il existe un appareil peu coûteux, le pèse-lait.

Jamais il ne faut faire bouillir le lait ; il suffit de tiédir le breuvage au bain-marie, de vingt-cinq à trente degrés de chaleur environ ; à cet effet, l'on a inventé un petit thermomètre d'une utilité incontestable.

On ne doit pas modifier le breuvage par des décoctions d'orge, de riz, d'avoine, de gruau, etc., sans avoir pris conseil de son médecin, car ce sont des moyens thérapeuthiques employés pour régulariser l'état des intestins.

A six mois, lorsque l'enfant a l'appétit un peu plus fort, la digestion plus facile, on peut lui faire prendre des aliments moins liquides, tels que bouillies claires, faites avec de la mie de pain desséchée, réduite en poudre et délayée avec du lait coupé d'eau, dans les proportions que nous avons indiquées plus haut, mais ne jamais se servir de farine sujette à fermentation.

Pour varier le régime alimentaire, on peut employer le tapioca, la semoule, la fécule de pomme de terre, l'arrow-root, la crème d'orge, de riz, de racaout, les biscottes de Bruxelles et un grand nombre d'autres pâtes.

Dans le cas où cette nourriture se digérerait facilement, on pourra donner des panades préparées avec du pain rassis, du beurre et un jaune d'œuf, des potages avec de légers

bouillons de viande et de poulet, des œufs frais à la coque, car le blanc coagulé est indigeste.

Si tous ces mets réussissaient parfaitement, on pourrait sans crainte offrir à l'enfant des tartines de pain, recouvertes de gelée de fruits ou de beurre frais, mais seulement comme appât, pour exciter l'appétit, c'est-à-dire en très-petite quantité, et ne jamais lui donner des friandises ni des fruits crus.

SEVRAGE

Il ne faut pas sevrer l'enfant, autant que possible, avant qu'il ait fait ses douze premières dents; il n'y a pas d'inconvénient à prolonger l'allaitement jusqu'à deux ans, mais il y aurait danger à le cesser trop tôt.

Pour le sevrage dans de bonnes conditions, il faut, à partir de douze à quinze mois, habituer le nourrisson à une nourriture plus substantielle et réduire progressivement l'usage du lait maternel ; l'on doit cependant, avant d'opérer complétement le sevrage, être sûr que l'enfant peut prendre d'autres aliments sans danger.

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

Le but de cet ouvrage est d'éclairer les mères et nourrices, de les initier aux connaissances hygiéniques qu'elles doivent posséder pour bien pratiquer l'allaitement naturel ou artificiel.

Afin de stimuler le zèle des nourrices, nous serions heureux de voir se réaliser nos projets de concours. La création de communautés religieuses ou d'établissements civils analogues, rendrait aussi, suivant nous, d'im-

menses services si le gouvernement voulait s'intéresser à leur fondation.

Convaincu que l'origine de beaucoup de maux remonte à la première enfance, nous avons fait ressortir les différents préceptes d'hygiène essentiels à la santé et à la conservation de l'homme.

Comme tous les praticiens, et notamment M. le docteur Brochard, dont les longs et consciencieux travaux ont reçu des récompenses si justement méritées, nous sommes persuadé que s'il était possible de trouver, ainsi que des mères, des nourrices, sur lieu ou éloignées. d'une santé parfaite, inaccessibles aux infirmités et aux fâcheuses conséquences des impressions et des passions, l'allaitement naturel serait préférable à tout autre mode.

Malheureusement, toutes les qualités indispensables pour bien réussir sont rares chez la même personne.

Après avoir pris en considération les avantages de chaque mode pratiqué par une femme expérimentée, dévouée, intelligente, nous pensons, ainsi que le docteur Caron, que dans certains cas, l'allaitement artificiel pourra suppléer à l'allaitement naturel, car les liquides artificiels n'ont pas à craindre les inconvénients physiques et moraux qui influent sur le lait de la femme.

Dans cette balance d'éducation de la première enfance nous avons constamment suivi les sentiments d'impartialité, et nous espérons que la pratique des principes que nous donnons sur l'hygiène en général, sur la conduite à tenir par les nourrices dans l'allai-

tement naturel ou artificiel et sur la composition des liquides alimentaires, prouveront l'utilité de ce livre, humble offrande à l'humanité.

P.-F. LEPLANQUAIS.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avis aux lecteurs. 5

Introduction. 7

PREMIÈRE PARTIE

Allaitement en général 31

Appareils d'allaitement. 59

Wellcome Library

DEUXIÈME PARTIE

	Pages
Hygiène	65
Hygiène de la gestation	67
— de l'air et de la chaleur	73
— des vêtements et des soins de propreté	75
— du repos, du sommeil et des mouvements	85
— des impressions et des passions	91
— de la curation des maladies	95
— de l'alimentation	99
Sevrage	107
Conclusions	111

Paris. — Imp. Wittersheim, rue Montmorency, 8

JE MAINTIENDRAI